

# JUVIGNÉ INFO

Septembre 2020 N° 144



Les agents de l'EHPAD mobilisés



Les bénévoles distribuant des masques



Les agents municipaux au périscolaire



## LE CONSEIL MUNICIPAL



**Directeur de publication :**  
Régis FORVEILLE

**Comité de rédaction :**  
Régis FORVEILLE, Michèle GILLES, Bruno BOUVIER,  
Magalie POURIEL, Mickaël BUCHARD, Brigitte GILLES,  
Cindy MARSOLLIER, Laëtitia LEFEUVRE, Michael  
GILBERT, Evelyne MOREAU.

**Impression :** Imprim'Ernée

**Coordonnées de la mairie :**  
1 place de la mairie 53380 Juvigné

**Tel :** 02-43-68-51-54

**Courriel :** [mairiejuvigne@wanadoo.fr](mailto:mairiejuvigne@wanadoo.fr)

**Site Internet :** [www.juvigne.fr](http://www.juvigne.fr)

**Facebook :** Vivre à Juvigné

**Horaires de la mairie :**

Lundi 13h30-17h30

Mardi, jeudi et vendredi

8h00-12h00 / 13h30-17h30

Mercredi 8h00-12h00

Samedi 9h00-12h00



**LE MAIRE, Régis FORVEILLE**

## « La Solidarité »

La Solidarité, voilà un principe plus que d'actualité en France et dans le monde aujourd'hui. Au même titre que la démocratie, la laïcité ou l'indivisibilité du territoire français, la Solidarité est un des fondements du pacte républicain qui nous unit tous au sein de notre nation.

La solidarité c'est se mettre à la disposition des autres sans rien attendre en retour. C'est être bénévole et soutenir les plus démunis. C'est donner un masque à chaque habitant pour lui donner les moyens de se protéger et de protéger les autres. De nombreux bénévoles se sont ainsi mis à la disposition de la population en distribuant les masques à chaque habitant. Les pompiers sont également restés mobilisés au cours de la période de confinement.

La solidarité c'est aussi prendre le risque pour soi-même d'être contaminé en poursuivant son activité professionnelle comme l'ont fait les agents de l'EHPAD, de l'ADMR, les professionnels du monde médical et paramédical, les commerçants, les enseignants de l'école et l'ensemble des agents municipaux de notre commune.

La solidarité c'est enfin de continuer à accompagner les entreprises qui vont continuer à souffrir des conséquences du Covid en les soutenant financièrement. La municipalité de Juvigné participe ainsi au fonds de soutien de la Communauté de Communes de l'Ernée à hauteur d'environ 15 000 € sur un fond total d'environ 600 000 €.

**Régis FORVEILLE**

# A LA UNE : Les nouveaux élus

**Régis FORVILLE**  
Maire



*Enseignant*  
41 ans



**FINANCES & ÉCONOMIE**  
**RESSOURCES HUMAINES**

**Michèle GILLES**  
**Bruno BOUVIER**  
**Magalie POURIEL**  
**Mickaël BUCHARD**  
**Laëtitia LEFEUVRE**  
**Alain DUPONT**

**Michèle GILLES**  
1<sup>ère</sup> adjointe



*aide-soignante*  
55 ans



**FLEURISSEMENT**  
**TOURISME**

**Brigitte GILLES**  
**Michael GILBERT**  
**Cindy MARSOLLIER**  
**Julie FOUCTEAU**



**ASSOCIATIONS**  
**COMMUNICATION**

**Magalie POURIEL**  
**Bruno BOUVIER**  
**Mickaël BUCHARD**  
**Michael GILBERT**  
**Cindy MARSOLLIER**  
**Brigitte GILLES**  
**Laëtitia LEFEUVRE**

**Bruno BOUVIER**  
2<sup>ème</sup> adjoint



*Agriculteur, 48 ans*



**BÂTIMENTS**  
**COMMUNAUX**  
**& CCAS**

**Mickaël BUCHARD**  
**Samuel BONNABESSE**  
**Benoît PHARIS**  
**Jérôme POIGNAND**

**Magalie POURIEL**  
3<sup>ème</sup> adjointe



*Agricultrice, 47 ans*



**JEUNESSE**  
**& CULTURE**

**Cindy MARSOLLIER**  
**Christelle LE GUYADER**  
**Julie FOUCTEAU**  
**Laëtitia LEFEUVRE**

**Mickaël BUCHARD**  
4<sup>ème</sup> adjoint



*Technicien eau, 36 ans*



**AMÉNAGEMENT**  
**ENVIRONNEMENT**  
**VOIRIE**

**Bruno BOUVIER**  
**Benoît PHARIS**  
**Julie FOUCTEAU**  
**Samuel BONNABESSE**  
**Alain DUPONT**

**Benoît PHARIS**



*49 ans  
agriculteur*

**Christelle LE GUYADER**



*46 ans  
assistante maternelle  
& auto entrepreneuse*

**Alain DUPONT**



*66 ans  
retraité*

**Brigitte GILLES**



*62 ans  
retraîtée*

**Jérôme POIGNAND**



*43 ans  
technico-commercial*

**Julie FOUCTEAU**



*31 ans  
gérante d'une  
pension canine*

**Michael GILBERT**



*53 ans  
commerçant*

**Cindy MARSOLLIER**



*40 ans  
aide-soignante*

**Laëtitia LEFEUVRE**



*40 ans  
comptable*

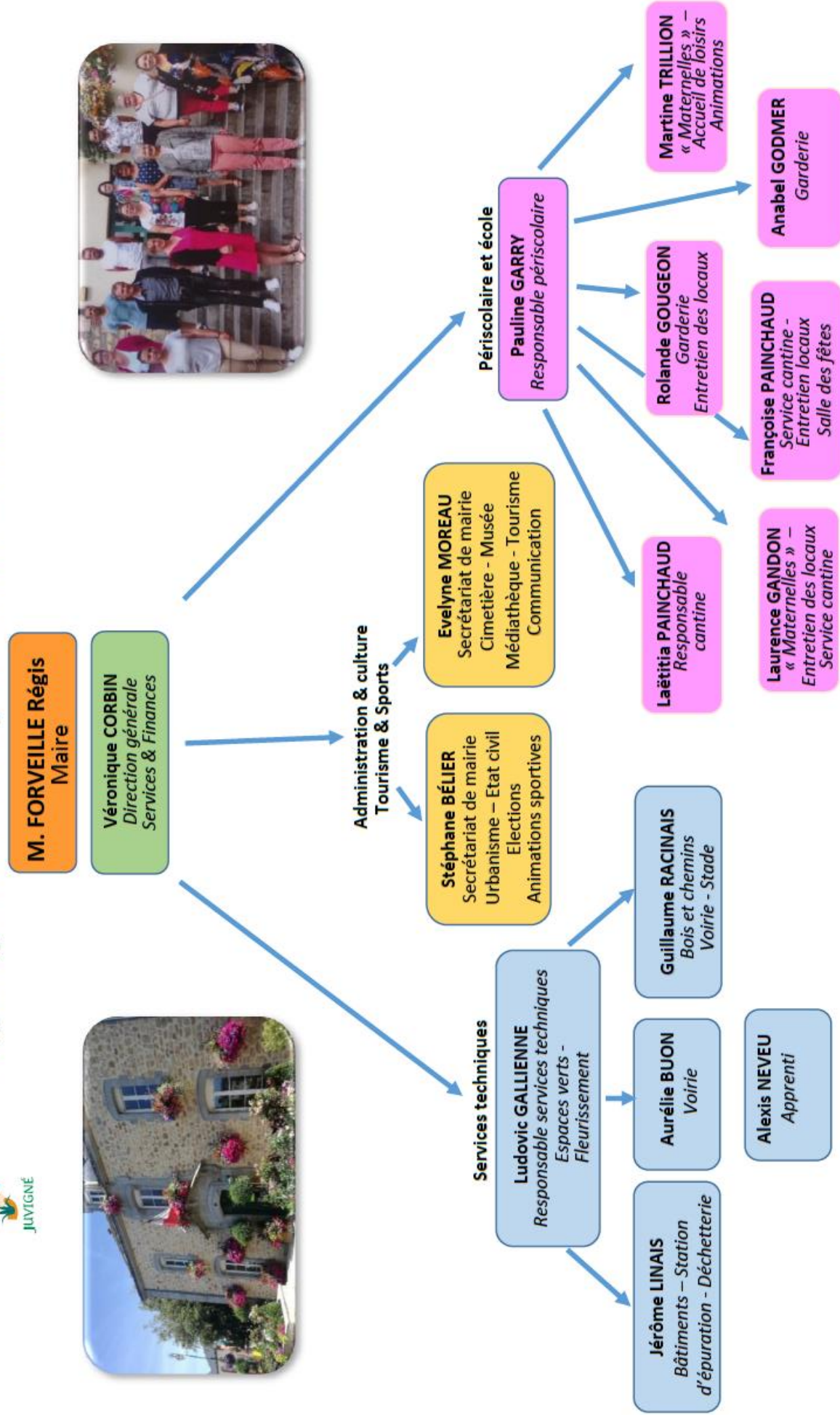
**Samuel BONNABESSE**



*47 ans  
infirmier anesthésiste*



# Organigramme du personnel communal



# LA GESTION DE LA CRISE SANITAIRE

L'ensemble des habitants de Juvigné, comme pour le reste de la population française, a été amené à faire face à la crise sanitaire.



Les agents de l'EHPAD (établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes) et de l'ADMR (aide à domicile en milieu rural) ont été en première ligne dès les premières heures de la mise en place du confinement. Les personnes âgées de la commune ont ainsi pu continuer à bénéficier des services indispensables à leur bonne santé physique et mentale, les personnes âgées étant les premières victimes de l'isolement imposé par le confinement.

Les professionnels des métiers paramédicaux ont également poursuivi leurs missions tout au long de la période de confinement et du déconfinement. L'accès aux soins et aux différents produits pharmaceutiques, notamment le gel ou solution hydroalcoolique, a ainsi pu être possible grâce à l'engagement sans faille de ces professionnels de santé.



Une des décisions qui a particulièrement marqué le pays fut la fermeture des écoles. De ce fait, des professions dites « d'ayant droit » ont été désignées par le gouvernement de par leur importance stratégique lors de la gestion de la crise. Il a alors fallu impérativement proposer à ces personnes une garde pour leurs enfants. Les enseignantes et les agents municipaux du périscolaire se sont donc mobilisés. Un service de cantine et garderie a ainsi continué à être proposé. Une vingtaine d'enfants a pu bénéficier de cet accueil, et ce, même sur le temps des vacances scolaires si nécessaire, les enseignantes ayant accepté d'intervenir sur ces temps.



L'Accueil de loisirs a également ouvert à nouveau ses portes cet été pendant le déconfinement malgré les nombreuses contraintes du protocole sanitaire. Les camps traditionnellement proposés n'ont malheureusement pu être maintenus.

### ***L'équipe d'animation de l'Accueil de loisirs***



Le Conseil municipal de la précédente mandature s'est également pleinement engagé dans la gestion de la crise. La transition entre ce Conseil municipal et le nouveau Conseil élu en mars s'est déroulée dans une très bonne entente, les décisions étant prises en concertation. Ainsi, la municipalité a-t-elle financé l'achat de nombreux masques, une partie étant subventionnée par l'Etat. De plus, du gel hydroalcoolique, des gants et des produits de désinfection ont dû être achetés afin de garantir la continuité des différents services municipaux. Le coût de ces achats s'est élevé à près de 4 000 €.

Après un petit temps d'adaptation, les différents services municipaux ont d'ailleurs maintenu leur activité afin de maintenir un bon entretien des différents espaces publics.

En plus des masques achetés par la municipalité, le Conseil départemental de la Mayenne a financé le programme « May'masques » qui a permis l'achat d'un masque par Mayennais. Ces masques ont été fabriqués par l'entreprise mayennaise TDV. Le coût de l'opération s'est élevé à 1,1 million d'euros pour les 305 000 masques destinés à tous les habitants, les agents départementaux et les collégiens. Ces masques ont été acheminés jusqu'à la mairie par le SDIS (service départemental d'incendie et de secours) et ensuite distribués par des bénévoles de la commune.

### **Les bénévoles ayant distribué les masques**



Des commerces de Juvigné ont également été lourdement impactés par la crise du COVID. Certains ont dû fermer leurs portes de par la décision du gouvernement, notamment les coiffeuses ou le café du village. D'autres ont pu maintenir une activité partielle comme la pizzeria. La supérette, la boulangerie ou la pharmacie n'ont cessé de fonctionner. Certains services à domicile ont même été développés afin de permettre aux plus fragiles d'accéder aux biens de première nécessité.

Enfin, les pompiers ont été garants de la sécurité de tous en maintenant leurs interventions d'urgence.

L'ensemble du Conseil municipal remercie donc chaleureusement l'ensemble de ces acteurs indispensables de la commune.

# LES PROJETS DU MANDAT 2020-2026

Les habitants de Juvigné ont élu leurs 15 conseillers municipaux pour les six prochaines années. En plus des personnes, les habitants ont fait le choix de valider certains projets que les candidats leur ont proposés. Le Conseil municipal souhaite par cet article expliciter certains de ces projets qui restent bien sûr à étudier par des échanges avec les différents acteurs locaux concernés et à faire valider par le Conseil municipal.

Le plus important projet envisagé pour cette mandature est la réhabilitation du presbytère. Ce bâtiment patrimonial est très peu exploité depuis plusieurs dizaines d'années, les bénévoles du catéchisme étant globalement les seuls usagers réguliers de cet espace. Or, des travaux de couverture s'avèrent nécessaires et la hauteur du bâtiment entraîne un coût important pour ces travaux. Il est donc apparu cohérent d'engager une réflexion globale du devenir de ce lieu.

Avec l'accord du Conseil municipal, le Maire a donc engagé les premiers échanges avec les Présidents d'association de la commune afin de faire connaître les différentes opportunités que peuvent représenter ce bâtiment. Il est ainsi envisagé de déplacer la salle des associations vers le presbytère. Un décroissement important du rez-de-chaussée sera sans doute à prévoir avec un travail important sur la structure du bâtiment, notamment pour les murs porteurs à l'intérieur. En plus de la couverture, il s'agira certainement de revoir toutes les menuiseries, l'électricité, la plomberie, l'isolation et le système de chauffage. L'accessibilité du bâtiment sera également un sujet d'étude important du projet. Le premier étage du bâtiment pourrait être réaménagé pour accueillir des salles de réunion ou à terme l'Espace jeunes. Mais cela dépendra bien sûr de l'enveloppe budgétaire que le municipalité votera, celle-ci dépendant grandement des subventionnements obtenues. L'étude du second étage pourrait même être réalisée mais cela reste très hypothétique. Le sous-sol et le grenier pourraient accueillir tous les appareillages indispensables au fonctionnement de ce type de bâtiment. Il pourra être aussi étudié d'autres formes d'utilisation de cet espace lors des différents échanges qui auront lieu avec les acteurs locaux et la population. Des « Tiers Lieux » se développent actuellement sur les territoires français, permettant ainsi d'offrir un espace d'accueil pour des micro entreprises ou des besoins à titre privé de la population. Il faudra bien sûr rester vigilant sur la complémentarité de ces différents usages et sur les coûts de fonctionnement que cela pourrait engendrer.

Ce projet du presbytère nécessitera une étude assez longue et un montage financier spécifique qui devrait avoir lieu au cours de l'année 2021. Des travaux pourraient être envisagés en 2022 pour un accès aux usagers en 2023. L'étude en cours actuellement pour la reprise du restaurant « le Relais des Voyageurs » permettrait à terme de redynamiser l'espace de la Place de l'église.





La salle des associations étant déplacée, le Conseil municipal envisage alors de déplacer la médiathèque dans l'actuelle salle des associations. Cet espace plus accessible pour l'école et plus sécurisé pour les usagers serait aussi plus grand que l'actuelle médiathèque et permettrait ainsi de développer les animations culturelles dans ce futur espace de la médiathèque.



Enfin, l'espace occupé par l'actuelle médiathèque étant libéré, il est envisagé d'y déplacer le local de l'ADMR. Cet espace serait plus grand et donc plus adapté à ce service devenu indispensable dans notre commune.



Un second projet important est envisagé pour l'église. Après le temps de l'étude, réalisée lors de la dernière mandature par un cabinet d'architecture du patrimoine, vient le temps de la programmation des travaux. L'étude a révélé que la priorité sera de rénover la partie nord de l'église du côté de la rue de la Gauterie. La couverture et les enduits des murs sont à revoir, l'ensemble datant de la période de construction dans les années 1860. Une intervention encore plus urgente va d'ailleurs prochainement commencer pour le traitement de champignons lignivores dans le chœur de l'église. Ces travaux importants sur l'église se feront en proportion des budgets disponibles de la commune.

En plus de ces deux principaux projets, le Conseil municipal souhaite continuer à développer une politique en faveur de la jeunesse sur Juvigné. Depuis plus de dix ans, grâce à une étroite collaboration avec l'association Familles rurales et la municipalité de La Croixille, un Accueil de loisirs pour les enfants de 3 à 10 ans a pu voir le jour. La création d'un Espace jeunes serait ainsi la continuité de cette politique pour les adolescents de 10 à 14 ans qui fréquentent le collège.

# L'ACTUALITE DES COMMISSIONS

## Travaux au stade des Rochers

Le Conseil municipal de la précédente mandature a validé pour le budget 2020 un ensemble de travaux au Stade des Rochers.

Ainsi, une première phase de travaux a été engagée sur les aménagements autour du terrain d'honneur du foot. Un terrain de Parabal a été créé en début d'année, permettant la pratique entre amis d'une variété de sports comme le tennis ballon, le volley ball, le badminton, etc. Un terrain de basket-ball a également été réaménagé. Enfin, une table de tennis de table est mise à disposition à côté du Parabal. Ces espaces de sport sont en accès libre pour le tout public. De plus, les espaces de saut en longueur et de lancer de poids ont été réhabilités par les agents communaux. L'ensemble des allées du stade ont également été restaurées. Le nettoyage des poteaux autour du stade a été effectué par les membres de l'US Les Bleuets. La municipalité tient à les remercier.



La seconde phase des travaux devrait se porter sur le bâtiment de la buvette du club de football. Ainsi, au premier semestre 2021, il est envisagé une restauration du rez-de-chaussée, avec un changement des menuiseries, une restauration du sol, la mise en place d'une isolation du bâtiment, une mise aux normes des installations électriques et de sécurité et la connexion du bâtiment au réseau assainissement. L'ensemble de ce projet était initialement prévu en 2020 mais le contexte sanitaire n'a pas permis de le faire aboutir. L'objectif sera désormais de finaliser tous les travaux pour la fin du printemps 2021 afin de proposer un stade de football complètement rénové pour les 80 ans du club de football.

### Les agents au réaménagement des espaces de lancer de poids et de saut en longueur.





## Modification des rythmes scolaires

Le Conseil d'école et le Conseil municipal ont décidé à l'unanimité de passer à un rythme scolaire de 4 jours par semaine à compter de la rentrée de septembre 2020.

Les horaires de cours sont désormais de 8h45 à 12h00 (accueil à partir de 8h35 à l'école) et de 13h45 à 16h30 (accueil à 13h35 à l'école).

## Ouverture le mercredi de l'Accueil de loisirs

Suite au changement des rythmes scolaires pour l'école de Juvigné, l'association Familles rurales et les municipalités de Juvigné et La Croixille ont validé la mise en place d'un accueil de loisirs tous les mercredis sur les temps scolaires. Les familles pourront inscrire leurs enfants soit le matin, soit le midi pour le repas, soit l'après-midi, soit la journée complète (*voir tarifs ci-dessous*).

Un service de garderie sera proposé de 7h30 à 9h00 et de 17h00 à 18h30, la garderie pouvant être prolongée jusqu'à 19h00 sur inscription.

Un service de pédibus sera également mis en place pour l'acheminement des enfants vers le Stade des Rochers pour les entraînements de football ou de basket. Le coût de cet accompagnement fait partie intégrante du tarif de l'après-midi et n'est donc accessible qu'aux enfants inscrits l'après-midi à l'accueil de loisirs.

Les inscriptions à l'accueil et à la garderie entre 18h30 et 19h00 seront accessibles sur inscription au plus tard le jeudi de la semaine précédente à l'adresse suivante: [accueil.de.loisirs.juvigne@orange.fr](mailto:accueil.de.loisirs.juvigne@orange.fr)

Pour plus d'informations, contacter Pauline GARRY, la Directrice de l'Accueil de loisirs.

TARIFS	Journée	1/2 journée Matin: 9h-12h Après-midi: 13h30-17h	Péri-AL (Garderie) Tarif à la 1/2 heure	Repas
<b>Tranche 1</b> <i>QF inférieur à 600</i>	<b>7,80€</b>	<b>4,50€</b>	<b>0.46 €</b>	<b>3.74€</b> <i>Facturé par la mairie</i>
<b>Tranche 2</b> <i>QF de 601 à 900</i>	<b>8,17€</b>	<b>4,80€</b>	<b>0.48 €</b>	
<b>Tranche 3</b> <i>QF de 901 à 1200</i>	<b>8,55€</b>	<b>5,10€</b>	<b>0.50 €</b>	
<b>Tranche 4</b> <i>QF supérieur à 1200</i>	<b>8,95€</b>	<b>5,40€</b>	<b>0.52 €</b>	

## Accueil de loisirs pendant les vacances

Malgré un contexte particulier, l'Accueil de loisirs a ouvert ses portes cet été pour le plus grand plaisir des enfants de 3 à 11 ans mais également pour les pré-adolescents de 11 à 14 ans.

Le programme d'activités et de sorties a été adapté au contexte. Des nombreuses activités créatives, sportives, culinaires ... ont été organisées par l'équipe d'animation comme la création de cerfs-volants et de fresques, des plantations, de la danse et des chansons, des grands jeux, ...

Des journées à thème sont venues ponctuer l'été :

. Une sortie vélo a été organisée accompagnée par les bénévoles du Cyclo-club de Juvigné. Les plus jeunes ont pratiqué le vélo dans la cour avec un circuit créé par les plus grands.

- . Une journée « fête foraine » où les enfants étaient déguisés a fait également sensation. Lors de cette journée, grands jeux en bois, structures gonflables, pêche aux canards, musique... étaient au rendez-vous.
- . Une journée « jeux d'eau » a permis de se rafraîchir et de s'amuser.

Des sorties ont également été très appréciées : accrobranche et refuge de l'arche.

Les camps d'été, malheureusement annulés, ont été remplacés par des stages pour les 8-10 ans et 11-14 ans. Ces stages proposaient des animations telles que : accrobranche, jeu koh-lanta, lancement de fusée à eau, veillée film et pop-corn... Ces derniers ont été très appréciés.

Vous pouvez retrouver toutes les informations et photos des activités sur les réseaux sociaux :



**Accueil de loisirs Juvigné**

(informations sur l'accueil de loisirs et l'Espace jeunes)



**Espaces\_jeunes53**

(Informations sur l'Espace jeunes)

Pour cette nouvelle année scolaire, l'Accueil de loisirs ouvrira durant les vacances scolaires aux dates suivantes : du 26 au 30 octobre 2020 - du 1<sup>er</sup> au 5 mars 2021 - du 3 au 7 mai 2021 - en juillet et la dernière semaine d'août 2021 (dates à confirmer). N'hésitez pas à contacter la directrice pour les inscriptions et pour plus de renseignements.

## Projet « Espace jeunes »

Un projet d'Espace jeunes, géré par Familles Rurales en partenariat avec la municipalité, est en cours d'élaboration. Ce projet se situera dans l'ancien local de la Poste (derrière la Mairie).

Une visite de cet espace a été organisée pour les élèves de CM2 (aujourd'hui en 6<sup>ème</sup>) en présence de Monsieur le Maire, de Magalie Pouriel (adjointe à la commission jeunesse et culture) et de Pauline Garry (directrice de l'accueil). Cet Espace jeunes aura pour but de :

- permettre des rencontres et échanges entre jeunes de la commune de 11 à 14 ans (collégiens)
- de favoriser le lien avec les autres jeunes du territoire
- de proposer des activités sportives, créatives et culturelles
- de rendre les jeunes acteurs dans la création de projet

Il nécessitera en permanence la présence d'un encadrant. Les temps d'accueil et les activités seront définis au fur et à mesure de l'avancement de ce projet dont l'aboutissement est prévu au cours de l'année 2021.

Renseignements auprès de Pauline GARRY T : 02.43.68.51.54 – [accueil.de.loisirs.juvigne@orange.fr](mailto:accueil.de.loisirs.juvigne@orange.fr)

Instagram : espace\_jeunes53    Facebook : Accueil de loisirs Juvigné

## Cantine et garderie sur les jours d'école

Libellé	Tarifs
Repas enfant	3 € 74
Garderie de 7h30 à 8h45 (entrée autorisée jusqu'à 8h35) et de 16h30 à 18h30 <i>Possible sur inscription jusqu'à 19h00</i>	0 € 31 / quart d'heure + 1 € à la première inscription pour les frais de badge

\* Pour la cantine et pour la garderie après 18 h 30, les lundi, mardi, jeudi et vendredi, il est nécessaire de prévenir au plus tard le jeudi pour la semaine qui suit Tel : 02.43.68.51.54 – [periscolaire.juvigne@orange.fr](mailto:periscolaire.juvigne@orange.fr)



## Remise des dictionnaires

Le vendredi 3 juillet, les 21 élèves de CM2 de l'école publique se sont réunis pour une cérémonie de clôture de leur année et cursus scolaire en primaire, avec la remise traditionnelle des dictionnaires offerts par la municipalité. Le Maire, Régis FORVILLE, a également tenu à offrir aux élèves au nom du Conseil municipal, un documentaire illustré sur la République afin de poursuivre leur approche de l'éducation civique.

L'émotion était palpable. La directrice, Mme Julie LECOURT, s'est également adressée à tous ces enfants en leur souhaitant de poursuivre de belles études, surtout des études qui leur plairont, où ils continueront à s'épanouir. Un ouvrage des fables de la Fontaine a également été offert aux futurs élèves de 6ème par l'éducation nationale.



## Médiathèque

Au cours de l'été, l'équipe de la médiathèque a effectué de nouvelles acquisitions de livres auprès des éditions B.P.E (bibliothèque pour l'école) – Des deux ailes (livres jeunesse) et Voir de Près & La Loupe (romans adultes et du terroir en gros caractères). Nous vous invitons d'ores et déjà à retrouver ces nouveautés qui s'ajoutent au fil du temps. Par ailleurs, la médiathèque vous propose également de nombreuses nouvelles séries en DVD.

N'hésitez pas à faire vos réservations sur le réseau en accédant au catalogue en ligne depuis votre domicile [http://bibliotheques.lerneer.fr/opac\\_net](http://bibliotheques.lerneer.fr/opac_net)

Horaires d'ouverture :

le mardi de 16h à 18h – le mercredi de 10h à 12h et de 15h à 17h – le vendredi de 16h à 18h et le samedi de 10h à 12h. Renseignements : [emoreau.juvigne@orange.fr](mailto:emoreau.juvigne@orange.fr)



## Musée de l'évolution agricole

En raison du contexte inédit dû au Covid-19, le bureau du musée a pris la décision d'annuler la fête du mois de septembre 2020.

Afin de relancer le tourisme, le musée participe à l'opération lancée par le Conseil départemental « Miam! La Mayenne à croquer ». Réservez votre pass sur [www.miam-mayenne.fr](http://www.miam-mayenne.fr), puis visitez le Musée ou un site touristique participant et recevez un bon de 20 € utilisable dans un restaurant Mayennais.

Fin juillet, Mayenne Tourisme a missionné la société Slide Productions basée à Rennes pour réaliser un tournage vidéo et photos du Musée de l'Evolution agricole et du village fleuri... Le film promotionnel et les différents clichés seront à découvrir très prochainement sur la page facebook « Vivre à Juvigné ». Ce film sera également diffusé à tous les prestataires du tourisme de la Mayenne. Ce tournage d'une journée sera une belle publicité pour assurer la notoriété de Juvigné !

## Amicale laïque

Voici l'été terminé. La rentrée scolaire rime avec reprise de l'Amicale. A cet effet, l'association organise différents évènements : participation aux sorties extra-scolaires, spectacle de Noël pour les enfants en décembre 2020, goûter de Noël avec distribution de cadeaux, fête de l'école en juin 2021.

Le jour de la fête de l'école 2021, chaque classe effectuera un spectacle le matin qui sera suivi d'un repas. L'après-midi, de nombreux stands tout public seront proposés : pêche à la ligne ; enveloppes ; maquillage ; tirs aux buts ; palets...

L'Amicale est à la recherche de dons sous forme de lots ou de bons d'achats. Pensez à demander à vos entreprises ou vos fournisseurs. Nous comptons sur votre participation.

Des ventes sont prévues comme les chocolats / brioches en décembre 2020, les saucissons / sacs isothermes en avril 2021 (projet annulé l'année dernière).

La projection d'un film en septembre / octobre (réalisé en 2019-2020) ainsi qu'une vente de DVD sera proposée.

L'Amicale se réunira courant septembre pour son Assemblée générale. Parents de l'école publique, nous comptons sur votre présence.

## Comité des Fêtes

En raison du coronavirus, de nombreuses manifestations ont été annulées, ne permettant plus de se rencontrer dans la convivialité. C'est pourquoi le Comité des fêtes organisera la soirée annuelle du couscous, le samedi 10 octobre 2020 à la salle des fêtes et la soirée de la Saint Sylvestre 2020-2021. Tarifs pour la soirée couscous : 16 € pour les adultes et 8 € pour les enfants de - de 12 ans. Vous pouvez vous inscrire à cette soirée. Le Comité des fêtes se déplacera pour la vente des cartes. Nous espérons néanmoins qu'il n'y aura pas de nouvelles contraintes sanitaires ...

Vous avez 15 ans, vous pouvez vous inscrire dès maintenant pour représenter notre commune à l'élection de MISS JUVIGNE 2021. ☎ : 02.43.68.55.26 – P : 06.60.29.49.53. N'hésitez pas à contacter le Comité.

La fête communale se déroulera bien le dernier dimanche de mai 2021. En effet, les Boucles de la Mayenne passeront quant à elle à JUVIGNE le premier week-end de juin 2021.

## La Raquette juvignéenne

Le président a annoncé qu'en raison des conditions sanitaires exceptionnelles dues au COVID 19, l'initiation au tennis pour les jeunes, ainsi que le traditionnel tournoi (prévus en juillet) ont été annulés. En contrepartie, la carte d'adhérent de la saison 2019 / 2020 est prolongée d'1 an, elle est donc valable jusqu'au 30 juin 2021. Pour ceux qui ne possèdent pas de carte d'adhérent, il est toujours possible d'en acquérir une auprès du président ou du secrétaire.



## Les Amis de Chocianów

Chers amis de Chocianów, chers amis de Juvigné. Le covid-19 a décidé de nous gâcher l'année 2020. Impossible de se réunir à plus de 10 personnes. Impossible de recevoir nos amis polonais comme prévu en juillet. Les fêtes de l'été nous manquent énormément et tous les artistes sont cette année sans travail. Nous avons parfois du mal à reconnaître les gens avec les masques qui nous protègent malgré tout. Cela est très attristant. Vivement la fin de cette pénible période.

Heureusement, pour communiquer, nous avons des moyens modernes avec Internet et Facebook et nos amis polonais les utilisent aussi énormément. Cela nous permet de maintenir les liens qui nous unissent en attendant de pouvoir se rencontrer physiquement. C'est tellement mieux!! Tout cela n'est pas en mesure d'entamer l'amitié entre nos deux peuples. Vivement 2021.

## ADMR

Ce printemps 2020 fut particulièrement inédit et éprouvant pour tous. Comment cela s'est-il vécu à l'ADMR ?

Pendant ces derniers mois, nos AD (aides à domicile) ont maintenu le cap et ce, dans des conditions difficiles mais surtout d'incertitude. Elles ont fait face et sont toutes restées volontaires pour assurer consciencieusement leur travail, malgré les risques pour elles et leurs familles. BRAVO pour ce courage. Pourtant les difficultés furent nombreuses : un protocole qui changeait chaque semaine (attestations, gestes barrières...) puis par la suite le manque d'équipement (gel, masques, gants). Même si tout n'est pas résolu, elles sont restées très professionnelles.

Bravo aussi à la secrétaire administrative car son travail fut particulièrement compliqué pour concilier réglementation et service à satisfaire auprès des personnes.

Et que dire de nos personnes aidées ? Quel changement ! Plus de contact physique, plus de sortie, le port du masque qui prive des sourires, des émotions partagées. Pour ces personnes aussi le confinement fut difficile. Beaucoup d'entre elles se sont retrouvées bien plus isolées mais fort heureusement, la plupart des passages furent maintenus. Cette pandémie, qui n'a toujours pas dit son dernier mot, nous montre à quel point il faut se protéger et tout autant préserver les autres en appliquant les gestes barrières.

Notre Assemblée générale, qui n'a pu avoir lieu normalement, est reportée au lundi 28 septembre 2020 à Juvigné.

## Fleurissement : les bénévoles participent activement à l'embellissement du bourg !



A l'initiative de la commission fleurissement, quelques journées de bêchage, de plantations et de désherbage ont eu lieu avec une vingtaine de personnes : élus et volontaires.

Sous la houlette de Ludovic GALLIENNE, responsable du service espaces verts, les plants ont été positionnés à proximité des massifs puis répartis par les volontaires qui n'ont pas ménagé leurs efforts. La contribution de chacun apporte un rayonnement au bouquet global et valorise l'image de la commune. Grâce à vous tous, notre commune est toujours plus accueillante, gaie et colorée.

Pour information, la commune remettra en jeu son label 4 fleurs en 2021. La municipalité et les services techniques préparent d'ores et déjà un nouveau thème et de nouveaux projets. Plus que jamais, nous aurons besoin de votre implication dans la mesure du possible.

## Entretien des pieds de mur

Suite à la démarche zéro phyto engagée par la commune, l'utilisation de produits phytosanitaire est interdite. A cet effet, la municipalité incite davantage les particuliers à arracher l'herbe qui croit sur les trottoirs au droit de leur propriété. En effet, la prolifération de ces herbes peut occasionner une gêne pour les piétons mais aussi une gêne visuelle. De plus, votre contribution à l'entretien de vos pieds mur est une forme de soutien à l'équipe des services techniques. Nous comptons sur votre compréhension !

## Pêche au plan d'eau

150 kg de truites ont été lâchés par tranches de 20 à 30 kg par la pisciculture Montécot à Désertines pour un montant de 849 € 75 TTC. Suite au covid-19, la période de pêche a néanmoins été réduite de deux mois. Le nouveau garde pêche Pascal BADOT est chargé d'accompagner les usagers. La municipalité le remercie pour son investissement. La pêche est ouverte jusqu'au 30 septembre.



## Nettoyage des sentiers du Bois de Châtenay

Propriété de la commune, le bois de Châtenay, situé à la sortie du bourg route du Bourgneuf, permet d'apprécier un superbe point de vue sur la campagne. Très apprécié par les randonneurs pédestres, équestres et vététistes, les abords et les allées nécessitent chaque année d'être entretenus. Cette année encore, sous la houlette de Michèle Gilles, première adjointe au maire et responsable du suivi des sentiers pédestres, une équipe de vingt bénévoles s'est affairée avec rigueur et dans la bonne humeur. La municipalité remercie toute l'équipe.





## Foin disponible

La municipalité propose gracieusement aux personnes intéressées d'effectuer les fenaisons et la récolte sur deux parcelles communales d'une superficie totale d'environ 2ha pour l'année 2021. Lesdites parcelles communales se situent à proximité du cimetière. Le foin récolté à vocation à nourrir des animaux sur la commune mais n'a pas vocation à être commercialisé.

Il est aussi proposé la réalisation d'un bail précaire d'un an si une personne de Juvigné souhaitait exploiter ces parcelles à l'année entière. Pour cela, merci de vous faire connaître auprès de la Mairie au 02.43.68.51.54.

## Repas du CCAS

En raison des circonstances sanitaires, le repas du CCAS offert aux Juvignéens de plus de 70 ans n'aura pas lieu en 2020. Néanmoins, la municipalité souhaite marquer le coup. C'est pourquoi un courrier sera adressé prochainement afin de leur offrir un coupon permettant de retirer un « panier garni ». Ce panier sera à retirer au Cocci Market dans les délais impartis sur présentation du coupon. Cette opération aura lieu du **1<sup>er</sup> au 15 décembre 2020**.

Pour les résidents de l'EHPAD, une animation sera proposée ainsi qu'un goûter. Nous espérons que cette formule vous donnera satisfaction.

## Logement du CCAS

En raison de la vétusté des vélux du logement situé 2 A route de la Croixille, l'entreprise TUAL a procédé aux remplacements de ces derniers.

## Visite des bâtiments communaux

Une visite des bâtiments communaux a été proposée aux nouveaux élus de la commune. Organisée par Bruno BOUVIER, 2<sup>ème</sup> adjoint au Maire et Jérôme LINAIS, employé communal, la visite a concerné une partie des bâtiments communaux en commençant par l'église dans son ensemble jusqu'aux cloches. S'en sont suivies les visites du presbytère, de la médiathèque, de la cour des logements du CCAS, de la maison des associations, de la chaufferie de l'école, de l'ancienne poste, du café du village fleuri et enfin de l'atelier communal.

## Déchetterie

**Les déchets qui peuvent être déposés** à la déchetterie de Juvigné sont les suivants :

Déchets toxiques : aérosol, peinture, solvant, contenant vide ou souillé par des produits dangereux, batterie, piles, produits acides, basique, produits phytosanitaires, filtre à huile, radiographie, produits d'entretien

Déchets électriques et électroniques (DEE) :

petits appareils en mélange qui regroupent l'ensemble des DEE de petites tailles (informatiques, jouets, outillages,...), écrans de télé, de pc fixe, ...

Gros électro ménagé : gazinière, réfrigérateur, chauffe-eau, lave-linge, sèche-linge, lave-vaisselle, congélateur, ...

Déchets verts : les souches d'arbres doivent être déposées en tout venant et non dans les déchets verts

Ferrailles

Tout-venant : benne dans laquelle peuvent être déposés les déchets qui ne rentrent pas dans les autres catégories. Attention, certains déchets sont interdits. Le dépôt de pneus et de déchets amiantés ne sont pas autorisés dans les déchetteries de la Communauté de communes.

Cartons : uniquement des cartons pliés et non souillés. Les cartons souillés doivent être mis dans le tout-venant.

Le volume des apports autorisé est limité à **1,5m<sup>3</sup>** par jour pour les professionnels comme pour les particuliers. Les dépôts des professionnels étant payants (sauf pour la ferraille et le carton), ces derniers doivent faire l'objet d'un bon de dépôt délivré par les agents communaux afin que la Communauté de communes puisse les facturer.

La vitesse sur le site est limitée à 10km/h. Il est demandé aux usagers d'attendre l'autorisation des agents pour vider les déchets. Si un véhicule qui est engagé sur la voie d'accès au quai de déchargement est trop large pour pouvoir le croiser, les véhicules qui entrent ou qui sortent de la déchetterie doivent attendre que la voie soit libre avant de s'y engager.

Dans le cas où les bennes de collectes sont pleines, le dépositaire sera amené à se diriger vers une autre déchetterie du territoire.

**Les utilisateurs doivent respecter certaines règles en cette période de Covid-19 :**

- Amener leurs outils s'ils en ont besoin pour décharger leurs déchets.
- Ramasser leurs déchets tombés au sol
- Respecter les gestes barrières (port du masque obligatoire)

Dates d'ouverture :

	SEPTEMBRE	OCTOBRE	NOVEMBRE	DÉCEMBRE	Heures d'ouverture
<b>Vendredi</b>	4 et 18	2	6	4	9 h 45 – 11 h 45
<b>Samedi</b>	5	3	7	5	9 h 00 – 12 h 00
<b>Lundi</b>	7 et 21	5	9	7	13 h 45 – 16 h 45

## Destructions des chardons

La mairie rappelle l'obligation aux propriétaires et exploitants de détruire les chardons dans chacune des parcelles qu'ils possèdent ou exploitent.

La destruction des chardons doit être opérée durant le printemps et l'été et être terminée avant la floraison. Un entretien régulier des parcelles est indispensable afin d'éviter la prolifération des végétaux.

## Taille des haies

Il est rappelé aux habitants dont les propriétés bordent un espace public (rue, trottoir, place) qu'ils sont dans l'obligation de tailler les haies afin que les végétaux ne gênent, ni la visibilité des usagers de la voie, ni les piétons utilisant le trottoir.

## Restriction d'eau par arrêté préfectoral

Devant l'absence de précipitations significatives, les débits des cours d'eau observés ont atteint le seuil d'alerte sur les territoires hydrographiques de la Mayenne médiane et aval, de la Mayenne amont, de l'Oudon et de la Sarthe aval.

Pour Juivigné, le nettoyage des véhicules et les mouvements de vanne sur les cours d'eau sont interdits. L'arrosage des pelouses, des terrains de sports et de loisirs, est possible uniquement de 20h00 à 8h00. L'irrigation agricole est interdite de 10h à 20h.

Vous pouvez consulter l'arrêté préfectoral sur le site internet de la commune [www.juivigne.fr](http://www.juivigne.fr) (rubrique actualités). Pour tous renseignements complémentaires, il convient de contacter la DDT de la Mayenne - Service Eau et Biodiversité T: 02.43.67.89.50



Les services techniques de la municipalité ont ainsi dû adapter leurs pratiques par un arrosage du fleurissement tôt le matin, en utilisant en partie les réserves d'eau des différentes cuves de la municipalité. Pour rappel, chaque zone de fleurissement est arrosée par alternance tous les deux jours. De plus, le nouveau système d'arrosage installé au stade de football permet un arrosage nocturne.

## Les travaux de voirie pour 2020 sont terminés.

Pour l'ensemble des chantiers, après appel d'offres, les entreprises Sèché du Bourgneuf la Forêt et la carrière Pigeon de la Croixille ont été retenues pour la réalisation des travaux pour un total de 86.000 € TTC.

Quelques reprises partielles d'enduit sur la voirie rurale communale ont été réalisées pour le point à temps du 16 au 18 juillet pour un montant total de 13.230 €.

♦ 5 kms d'enduit ont été réalisés sur la liaison routière des Petites Brosses pour entretenir et garantir sa durabilité dans le temps pour un montant total de 14.436 €

♦ 9 kms de rechargement ont été réalisés pour reprofiler les voiries les plus déformées par le temps et les charges sur les voies communales de la Cour Perrault, la Coulaie, le Bas Montjamboeuf, le Petit Courgénéil, la Boulaie Cordelière, la Colinière, le Haut Châtenay pour un montant total de 36.354 €.

♦ Il a été fait appel à la carrière Pigeon de la Croixille pour la pierre et le gravier à raison de 1 600 tonnes pour 22 000 €.

L'ensemble de ces travaux ont été préparés et réalisés avec l'aide de nos employés communaux. Les travaux de voirie pour 2020 sont terminés.

Enfin, nous rappelons à chacun que la route est un espace partagé entre automobilistes, cyclistes et piétons. Merci de respecter la place de chacun en ayant des vitesses de déplacement adaptées.

## Balayage

Les prochaines dates de balayage de la voirie du bourg par l'entreprise Peslier auront lieu le mardi 29 septembre, le mardi 20 octobre, le mercredi 18 novembre et le mardi 22 décembre.

## Entretien des bermes et fossés

Sur les différentes routes de Juvigné, la municipalité va réaliser des campagnes d'entretien de bermes et fossés, si des personnes (agriculteurs) sont intéressées pour récupérer de la terre (plisse), merci de le signaler en mairie T : 02.43.68.51.54 ou auprès d'Aurélien Buon des services techniques.

## Fibre optique

Pour rappel, la fibre optique est en cours de déploiement. Des travaux ont été réalisés entre le pôle central situé au plan d'eau de Juvigné et les communes voisines.

Un courrier a été envoyé à l'ensemble des propriétaires concernés par l'élagage des plantations susceptibles de générer des dysfonctionnements de service et pour faciliter la pose de celle-ci.

Pour toutes questions ou difficultés rencontrées, renseignez-vous à l'adresse [contact.maye@mayenne-fibre.fr](mailto:contact.maye@mayenne-fibre.fr) OU à Mayenne Fibre - 124 boulevard Henri Becquerel - 53 000 LAVAL.

Les premières maisons sur Juvigné pourraient être connectées à la fibre optique en fin d'année 2020. Il s'agira alors pour chaque personne de demander l'installation filaire, entre la voie publique et l'intérieur de la maison, à un opérateur librement choisi contre paiement. Le réseau traditionnel restera en fonctionnement, ce qui permettra à chacun de ne pas être connecté à la fibre optique.

## Aménagement entre la Mairie et M'Pizza

Après délibération du Conseil municipal, il a été décidé d'agencer le terrain inexploité à droite de la Mairie et de le louer pour permettre à M. Mickaël Gilbert d'aménager un coin repas extérieur.



## Village des Aînés

Suite à la demande du Conseil municipal lors de la séance de février, il a été décidé de suspendre la réalisation du village des Aînés près de L'EHPAD. En effet, ce projet nécessitait d'investir plus de 100.000 € par la commune au niveau de la voirie et des réseaux.

Une entrevue avec Mayenne Habitat a donc eu lieu. A ce jour, trois parcelles viabilisées situées dans le lotissement le Rocher sont à l'étude pour la création de ces six logements.

## Déjections canines

Les déjections canines sont interdites sur les voies publiques, les trottoirs, les espaces verts publics, les espaces des jeux publics pour enfants et ce par mesure d'hygiène publique. Tout propriétaire ou possesseur de chien est tenu de procéder immédiatement par tout moyen approprié au ramassage des déjections canines sur tout le domaine public communal. La municipalité va prochainement installer de nouveaux points mettant à disposition des sacs pour déjection canine à travers le bourg.

## LES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### Séance du 26 mai 2020

15 Présents

#### Installation des Conseillers municipaux

Le plus âgé des membres présents du Conseil municipal, Monsieur Alain Dupont, a pris la présidence de l'assemblée (article L.2122-8 du CGCT). Il a ensuite invité le Conseil municipal à procéder à l'élection du maire.

Résultats du premier tour de scrutin :

Nombre de votants (enveloppes déposées).....	15
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art L.66 du code électoral ).....	0
Nombre de suffrages blancs (article L.65 du code électoral).....	0
Nombre de suffrage exprimés (b-c-d).....	15

Monsieur Régis FORVEILLE a obtenu 15 voix, a été proclamé Maire et a été immédiatement installé.



## Élection des adjoints

Sous la présidence de Monsieur Régis Forveille élu maire, le Conseil municipal a été invité à procéder à l'élection des adjoints.

Le président a indiqué que la commune doit disposer au minimum d'un adjoint et au maximum d'un nombre d'adjoints correspondants à 30% de l'effectif légal du Conseil municipal, soit quatre adjoints au maire au maximum. Il a rappelé qu'en application des délibérations antérieures, la commune disposait, à ce jour, de quatre adjoints. Au vu de ces éléments, le Conseil municipal a fixé à quatre le nombre des adjoints au maire de la commune.

Le maire a rappelé que les adjoints sont élus au scrutin secret de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel parmi les membres du Conseil municipal. Chaque liste est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe. Si après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. Une seule liste a été candidate.

Résultats du premier tour de scrutin :

Nombre de votants (enveloppes déposées).....	15
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art L.65 du code électoral).....	0
Nombre de suffrages blancs (art L.65 du code électoral).....	0
Nombre de suffrages exprimés (b-c-d).....	15

La liste menée par Michèle Gilles a obtenu 15 voix. Ont été proclamés adjoint(e)s et immédiatement installé(e)s les candidat(e)s figurant sur la liste. Ils ont pris fonction dans l'ordre de cette liste, à savoir : Michèle GILLES 1<sup>ère</sup> adjointe, Bruno BOUVIER 2<sup>nd</sup> adjoint, Magalie POURIEL 3<sup>ème</sup> adjointe et Mickaël BUCHARD 4<sup>ème</sup> adjoint.

## Indemnité de fonction des adjoint(e)s

Le conseil municipal de la commune de Juvigné vote les indemnités suivantes pour les adjoints :

- 1<sup>er</sup> au 4<sup>ème</sup> adjoints : 19.8 % (soit environ 608 € net).

Pour information, l'article L.2123-20 du CGCT fixe désormais l'indemnité de fonction du maire, pour les communes de 1.000 à 3.499 habitants, à 51,6% de l'indice brut terminal de la fonction publique, soit environ 1.585 € net, sans qu'il soit nécessaire de prendre une délibération.

Monsieur le Maire précise qu'il donnera une délégation de fonction à chaque adjoint.

## Délégations de pouvoirs du Conseil municipal au maire

Le Conseil municipal, vu les articles L 2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités territoriales, considérant que le Maire de la commune peut recevoir délégation du Conseil municipal afin d'être chargé, pour la durée de son mandat, de prendre un certain nombre de décisions, considérant qu'il a lieu de favoriser une bonne administration communale et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de confier à Monsieur le Maire les délégations suivantes :

- 1) Arrêter et modifier l'affectation des propriétés communales utilisées par les services publics municipaux (ex : mairie, atelier municipal, périscolaire,...).
- 2) Fixer, dans la limite de 1.000 € par droit unitaire, les tarifs des droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics et, d'une manière générale, des droits prévus au profit de la commune qui n'ont pas un caractère fiscal (ex : droits de place,...).
- 3) Procéder, dans les limites d'un montant annuel de 100.000 € à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couvertures des risques de taux et de change.
- 4) Prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés (travaux, services, fournitures, achat et prestations de services, conventions,...) et des accords-cadres d'un montant inférieur à un seuil défini par décret ainsi que toute décision concernant leurs avenants qui n'entraînent pas une augmentation du montant du contrat initial supérieur à 5 % lorsque les crédits sont inscrits au budget.
- 5) Décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans (ex : location de matériel ou autre).
- 6) Passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes.

- 7) Créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux (ex : régie photocopies, droits de place, vente cartes postales,...).
- 8) Prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans le cimetière.
- 9) Accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges.
- 10) Décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4.600 € (ex : vente de matériel d'occasion comme tracteur ou autre).
- 11) Fixer les rémunérations et régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts (ex : en cas de litiges avec des particuliers ou autre).
- 12) Fixer, dans les limites de l'estimation des services fiscaux (domaines), le montant des offres de la commune à notifier aux expropriés et de répondre à leurs demandes.
- 13) Décider de la création de classes dans les établissements d'enseignement.
- 14) Fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme.
- 15) Exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire et de décider de l'opportunité ou non d'exercer ce droit de préemption.
- 16) Intenter, au nom de la commune, les actions en justice, ou défendre la commune dans les actions intentées contre elle. Cette délégation est consentie tant en demande qu'en défense et devant toutes les juridictions et de transiger avec les tiers dans la limite de 2.000 €.
- 17) Régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans la limite de 10.000 € par sinistre.
- 18) Autoriser, au nom de la commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre

## **Séance du 9 juin 2020**

15 Présents

### **Raccordement au réseau de distribution d'énergie électrique**

#### **1) Projet 3 Rue du Jeu de paume**

Monsieur le Maire expose que, dans le cadre de la viabilisation de la parcelle XA 114 au lieu-dit 3 Rue du jeu de paume pour répondre à un projet professionnel (construction d'un hangar de stockage grain par les ETS Aliments Genouel), Territoire d'Energie Mayenne informe qu'une extension du réseau électrique est nécessaire alors que la voie existante ne nécessite pas d'aménagement. Ce raccordement étant exclusif aux besoins du projet, le Conseil municipal demande à Territoire d'Energie Mayenne de traiter cette opération directement avec le pétitionnaire. Parallèlement, la commune s'engage à ne pas autoriser la desserte d'autres constructions existantes ou futures issues de ce raccordement sous peine de restituer l'intégralité de la participation financière. La TVA est prise en charge par TEM.

#### **2) Projet Les Goëlands**

Le Conseil municipal prend la même décision que ci-dessus pour le projet de construction de deux poulaillers de poules pondeuses avec parcours plein air au lieu-dit « les Goëlands » au bénéficiaire de Monsieur Florian Bouillé.

### **Location terrain communal**

Sur rapport et proposition du Maire, Monsieur Michael Gilbert s'étant retiré de la salle et n'ayant pas participé à la délibération ni au vote, le Conseil municipal accepte de louer, à compter du 1<sup>er</sup> Juillet 2020, au bénéfice de l'entreprise M'PIZZA, représentée par son gérant Monsieur Michael Gilbert, une partie de la parcelle communale cadastrée section AB 86 située entre son immeuble 3 Place de la Mairie et le bâtiment de la mairie afin de pouvoir y installer des tables et chaises. Le Conseil municipal fixe le prix de location à 150 € par an qui sera mis en recouvrement en novembre de chaque année et une convention sera établie entre la commune et l'entreprise M'PIZZA.



**Rythmes scolaires : retour à la semaine de 4 jours**

Monsieur le Maire expose que, depuis 2013 et la réforme des rythmes scolaires, les cours à l'école de Juvigné se déroulent sur 4.5 jours au lieu de 4 jours précédemment. Cependant, le Conseil municipal, considérant :

- les conditions sanitaires actuelles et l'incapacité d'appliquer strictement le protocole demandé sur une semaine de 4.5 jours,

- la proposition formulée par les enseignantes pour revenir à la semaine de 4 jours,

- l'accord du Conseil d'école lors de sa séance du 25 Juin,

décide de revenir à la semaine de 4 jours à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2020 avec les horaires suivants :

Lundi, mardi, jeudi et vendredi : 8h45-12h et 13h45-16h30.

**Tarifs cantine-garderie 2020/2021**

Le Conseil municipal décide d'appliquer une augmentation de 2% aux tarifs cantine-garderie à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2020.

Les tarifs seront donc fixés comme suit :

LIBELLÉ	TARIFS
Repas enfant	3.74 € (Au lieu de 3,67 € en 2019, 3,60 en 2018 et 3.53 € en 2017)
Repas apprenti	5.60 € (5.49 € en 2019, 5.38 € en 2018 et 5.27 € en 2017)
Repas adulte : uniquement pour les enseignants ou le personnel lié à l'enseignement	10.75 € ( au lieu de 10.55€ en 2019, 10.34 € en 2018 et 10.14 € en 2017 )
Garderie	0.31 €/quart d'heure (au lieu de 0.30 en 2019, 0.29 en 2018 et 0.28 en 2017) + 1 € à la première inscription pour les frais de badge conformément à la délibération du 1/10/13

En 2019, le prix de revient d'un repas était de 5,06 €, facturé 3,67 € aux parents. Restait donc 1,40 € à la charge de la commune, soit 27,67 % du coût du repas.

**Programme de formation des élu(e)s**

Les membres du Conseil municipal ont droit à une formation adaptée à leurs fonctions.

Monsieur le Maire rappelle qu'une délibération doit être renouvelée après chaque élection municipale. Le montant de cette enveloppe budgétaire annuelle sera de 1 300 €.

**Tirage au sort des jurés d'assises pour l'année 2021**

Le Conseil municipal procède au tirage au sort de 3 administré(e)s à partir de la liste électorale. Ces personnes seront ensuite susceptibles d'être appelées à faire partie du jury d'assises pour l'année 2021. Conditions : être âgé de plus de 23 ans et de moins de 70 ans (donc né entre 1951 et 1996).

Sont ainsi tirées au sort : 1) N° 482 : Manon JACOB, 2) N° 915 : Florian SALMON, 3) N° 318 : Cyril FONTAINE.

**Vente d'une parcelle communale**

Monsieur le Maire expose que la commune de Juvigné est propriétaire de diverses parcelles de terrain non bâties issues du remembrement et louées à des agriculteurs. Depuis plusieurs années, le Conseil municipal a décidé de mettre en vente ces parcelles lors de la cessation d'activité des locataires. Ainsi, par délibération du 7 Janvier 2020, suite à la prochaine cessation d'activité de Monsieur et Madame LAMBERT Didier demeurant « la Rhéorie » au 1<sup>er</sup>

Novembre 2020, le Conseil municipal avait décidé de vendre la parcelle XI12, d'une superficie de 14.570 M2, à Monsieur Michel Barbier du Mans de Chalais, pour un prix de 6.500 € l'hectare, soit 9.470,50 € net vendeur. Finalement, ce dernier n'a pas donné suite. Toutefois, Monsieur Samuel PAVIS, par courrier du 8 Juin, a fait connaître son souhait d'acquérir cette parcelle au prix demandé, à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2021.

Le Conseil municipal annule sa délibération du 7 Janvier 2020 et accepte de vendre la parcelle ci-dessus référencée à Monsieur Samuel PAVIS demeurant 1 La Gaumerie 53380 Juvigné au prix de 6.500 € l'hectare à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2021 et accepte de louer provisoirement la dite parcelle à Monsieur Samuel PAVIS, à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2020 jusqu'à la date de signature de la vente, au prix de 180 € l'hectare.

### **Installations classées pour la protection de l'environnement : GAEC de la Renaudière La Croixille**

Monsieur le Maire expose que, par arrêté du 3 mars 2020, Monsieur le Préfet de la Mayenne a prescrit la consultation du public sur la demande d'enregistrement présentée par le GAEC de la Renaudière « La Renaudière » à La Croixille en vue d'exploiter un élevage de 650 bovins à l'engrais aux lieux-dits « La Renaudière » à la Croixille et « La Trémelais » au Bourgneuf la Forêt. La commune de Juvigné étant concernée par le rayon d'affichage, le Conseil municipal est invité à donner son avis. L'enquête publique, suspendue pendant le confinement, a eu lieu du 2 au 30 juin inclus sur les communes de La Croixille et du Bourgneuf-la Forêt.

Le conseil municipal donne un avis favorable au projet.

### **Installations classées pour la protection de l'environnement : GAEC du Breil**

Monsieur le Maire expose que, par arrêté préfectoral du 29 Janvier 2020, Monsieur le Préfet de la Mayenne a prescrit la consultation du public sur la demande d'enregistrement déposée par le GAEC du Breil en vue d'exploiter un élevage de 240 vaches laitières aux lieux-dits « Le Breil » et « La Marchandais » à Juvigné ainsi qu'à « La Grande Roche » à St Hilaire du Maine.

En raison de l'urgence sanitaire, l'enquête publique a été suspendue à compter du 12 mars et a repris du 4 au 23 Juin. Aucune observation n'a été faite sur le registre d'enquête.

Le Conseil municipal donne un avis favorable au projet

### **Installations classées pour la protection de l'environnement : GAEC Hoyaux**

Monsieur le Maire expose que, par arrêté préfectoral du 12 Juin 2020, Monsieur le Préfet de la Mayenne a prescrit la consultation du public sur la demande d'enregistrement du Gaec Hoyaux de Juvigné en vue d'exploiter un élevage de 510 bovins à l'engrais au lieu-dit « St Laurent ». Une enquête publique aura lieu du 7 juillet au 4 août 2020 à Juvigné. Le public est invité à prendre connaissance du dossier et à faire ses observations éventuelles sur le registre déposé en mairie.

Le Conseil municipal donne un avis favorable au projet

### **Vente paillage**

Le Conseil municipal, considérant la demande d'un administré et que la commune dispose d'un peu de stock disponible, décide de vendre du paillage (plaquette peuplier) à prix coûtant soit 33 € le m3 à charge pour l'acheteur de venir le chercher.



## Mobilisation pour les entreprises...

En donnant un coup de frein brutal à l'activité économique, la crise sanitaire a mis à mal la trésorerie des entreprises et leurs écosystèmes. La Communauté de communes a été en première ligne pour le déploiement des dispositifs d'aides mis en œuvre. L'ensemble des dispositifs restent ouvert pendant les mois qui viennent.

### Fonds territorial Résilience

Mis en place par la Région, la Banque des Territoires, les départements et les intercommunalités des Pays de la Loire, le Fonds territorial Résilience est un dispositif de soutien économique pour aider les petites entreprises à faire face aux conséquences économiques de l'épidémie de COVID-19. Grâce à l'engagement de tous, 32 millions d'euros ont ainsi été mobilisés en l'espace de quelques semaines.

**#COVID-19 FONDS TERRITORIAL RÉSILIENCE**

**Des évolutions pour aider d'entreprises**

Région PAYS de la LOIRE

Initialement destiné aux TPE de 10 salariés et moins, et de moins de 1M€ de CA par an, pour bénéficier de 1500€ à 10 000€ d'avances remboursables, le Fonds territorial Résilience évolue pour répondre aux défis de la relance.

**ASSOUPLISSEMENT DU DISPOSITIF POUR TOUTES LES TPE**  
de 10 salariés et moins, et de moins de 1M€ de CA par an

- 1 Possibilité de cumuler avec le Fonds de solidarité national
- 2 Plus nécessaire de justifier d'une cessation de paiement
- 3 Extension aux entreprises créées avant le 1<sup>er</sup> mars (auparavant fin 2019)
- 4 prolongation du dispositif au 31 décembre 2020

**OUVERTURE ET ÉLARGISSEMENT DU DISPOSITIF**  
**AUX ENTREPRISES DES SECTEURS EN TENSION :**  
hôtellerie, restauration, tourisme, sport

- 1 Jusqu'à 20 salariés et 2M€ de CA /an
- 2 Jusqu'à 20 000€ d'avance remboursable

d'infos sur [resiliance-paysdelaloire.fr](https://resiliance-paysdelaloire.fr)

### Fonds de soutien de l'Ernée

Après le Fonds National de Solidarité, le Fonds Territorial Résilience de la Région des Pays de la Loire, la Communauté de Communes de l'Ernée a souhaité se mobiliser rapidement pour apporter une réponse rapide, efficace et coordonnée sur le territoire.

La Communauté de Communes de l'Ernée a donc mis en place un fonds de soutien exceptionnel et propose un soutien financier aux entrepreneurs indépendants, commerçants, artisans installés sur les 15 communes du territoire. Cette aide est un versement unique qui vient répondre à l'urgence de trésorerie d'un bon nombre de petites entreprises. A ce jour, 100 dossiers ont été instruits dont certains sur Juvigné. Le fonds est financé par la Communauté de Communes de l'Ernée, les 15 communes du territoire et le Conseil départemental de la Mayenne.

La municipalité de Juvigné y a contribué à hauteur d'environ 15 000 €, sur un fond total de plus de 600 000€. Pour tout renseignement : Audrey BECHU 02 43 05 99 08.

# FONDS D'URGENCE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'ERNEE ENTREPRISES IMPACTEES PAR L'EPIDEMIE COVID-19

## LE DISPOSITIF

La Communauté de communes de l'Ernée a décidé de créer un fonds d'urgence exceptionnel pour apporter un soutien financier aux entrepreneurs indépendants, commerçants, artisans installés sur les 15 communes du territoire, dont l'activité a été impactée par la crise sanitaire et / ou les fermetures administratives liées à cette dernière.

## MONTANT

Subvention comprise entre 800 € et 5 000 € suivant le nombre de salariés de l'entreprise, et selon la perte du chiffre d'affaire\* (dans la limite de l'enveloppe budgétaire allouée au dispositif par la Communauté de communes de l'Ernée).

Aide cumulable avec d'autres dispositifs d'aides publiques.  
\*Cf. Règlement

## MODALITES

Le dossier de demande doit être rempli et transmis en ligne avant le 30 Septembre 2020 via le lien de la plateforme suivante :

<https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/cclernee-soutien-covid19>

Une seule demande possible par structure sur la période de mars à mai 2020.

## Nettoyage de l'étang neuf

Le site de l'Étang Neuf est la propriété de la Communauté de Communes de l'Ernée. Il est géré par l'association de l'étang neuf. Les membres venant des communes composant la Communauté de Communes se retrouvent régulièrement pour entretenir ce site de 55 hectares d'eau, de bois et de marais, classé en zone ZNIEF (Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique et Touristique).

La pêche est gérée par cette association présidée par Joël MOREAU. Les 15 communes de la Communauté sont représentées au sein de l'association par un ou plusieurs membres et désignés par leur Conseil municipal. L'association fait vendre les cartes pour la pêche à la journée, à la maison de l'étang, et les fait contrôler par deux gardes.

Celle-ci gère également l'entretien des abords, le repoissonnement, etc. Chaque année, suite à l'Assemblée générale, l'excédent de la vente des cartes est versé à la perception d'Ernée pour la Communauté de Communes de l'Ernée.





Cette année encore, une équipe s'est retrouvée pour le nettoyage des abords. Il s'agit de débroussailler mais aussi de couper l'herbe haute sur le sentier qui longe l'Étang. L'entreprise LMG environnement, dirigée par Maxime GARRY, a également été missionnée pour le broyage des abords de l'Étang.

Si les pêcheurs peuvent trouver leur bonheur en taquinant « brochets, anguilles, tanches ou carpes », les amoureux de la nature peuvent également profiter de l'observatoire ornithologique qui permet d'observer les nombreux oiseaux qui fréquentent l'Étang. Pour rappel, la pêche est ouverte tous les jours de 7h à 20h. Le prix de la carte est de 4 € la première et 3 € les suivantes.

## LES BREVES

### État civil

#### Naissances

Maxence DOUETTÉ, né le 6 mai 2020, « 8 allée du Castel »

Agathe DOUETTÉ, née le 6 mai 2020, « 8 allée du Castel »

Louise DOUETTÉ, née le 6 mai 2020, « 8 allée du Castel »

Alec GAINARD, né le 25 mai 2020, « 1 La Villagonnais »

Diego HUE, né le 10 juin 2020, « 2 rue du Chemin Vert »

Nathan MIVIEUX, né le 19 juin 2020, « 8 rue des Sorbiers »

Lia CAMAR-EDDINE, née le 7 juillet 2020, « 19 rue de St Hilaire »

#### Mariages

Damien LONGAIVE et Angélique GOUGEON, le 13 juin 2020, « 1 Les Basses Landes »

Matthieu TÉREAU et Camille LEROYER, le 20 juin 2020, « Les Fosses »

#### Décès

Emilienne LEMÉTAYER, veuve de Roger POUTEAU, le 26 avril 2020, « Résidence du Village fleuri » (82 ans)

Georgette THAROT, veuve de Constant BIGOT, le 18 mai 2020, « Résidence du Village fleuri » (94 ans)

Marie BOITEL, le 14 juin 2020, « Résidence du Village fleuri » (88 ans)

Georgette FOURNIER, veuve de Félix RUHAULT, le 8 juillet 2020, « Résidence du Village fleuri » (97 ans)

### Manifestations à venir (sous réserve des contraintes sanitaires)

<b>SEPTEMBRE</b> Lundi 28 : Assemblée générale de l'ADMR	<b>NOVEMBRE</b> Dimanche 15 : Armistice de la Première Guerre mondiale
<b>OCTOBRE</b> Dimanche 4 : Courses poursuite sur terre TESA53 Samedi 10 : Couscous du Comité des fêtes 26 au 30 octobre : Accueil de loisirs	<b>DÉCEMBRE</b> Jeudi 3 décembre : Repas des Aînés Jeudi 31 : Saint Sylvestre du Comité des fêtes

### Nouvelle artisanne : « Atelier Dé Fils et Couture » A.D.F.C

L'atelier de Madame Brigitte STAHLMANN est situé 6 rue des Bleuets à Juvigné. Elle vous propose ses services pour tous travaux de couture : ameublement; retouches; ourlets; pose d'accessoires, fabrication rideaux, créations, robes, jupes, chemisiers, extensions, vestes, pantalons, jupes, etc... Retouches sur robes de mariée - Repassage à l'atelier dé fil et couture – Possibilité de livraison et devis gratuit. N'hésitez pas à contacter Madame STAHLMANN au 06.06.60.64.00 du lundi au vendredi de 9h à 19h (le samedi sur rendez-vous).

### Don du sang

Le premier lundi de chaque mois, de 15h à 19h, à l'« Atelier » à ERNÉE, rue de la Vallée T :02.43.05.25.69

# Les travaux au stade des Rochers

